

Comme il était bon, délicat, sensible, empressé à rendre service ! Jamais les petits et les pauvres ne se virent rebu-
tés par lui. Il avait pour tous des paroles aimables, et, s'il
fallait reprendre, il le faisait toujours sans blesser. Les prê-
tres du diocèse le regardaient comme le meilleur et le plus
sûr des amis.

Sa charité était aussi généreuse que discrète ; jamais
on ne saura tout le bien qu'il a fait, tant il mettait en
pratique le précepte de l'Évangile.

Monseigneur l'archevêque a perdu en lui un ami pré-
cieux, le plus fidèle et le plus dévoué des serviteurs et nous
un père. Oui, un véritable père !

Son souvenir nous reviendra à la mémoire chaque fois
que nous voudrions nous représenter le type de la bonté.

Il y a aujourd'hui, dans le clergé, dans le cloître et dans
le monde bien des âmes qui le pleurent ; pour lui, il a com-
battu le bon combat, il a terminé sa course ; déjà, nous en
avons la confiance, il a reçu du juste Juge la couronne de
gloire. Ah ! qu'ils sont heureux ceux qui meurent après
une vie aussi sainte et aussi bien remplie !

CAUSE DES MARGUILLIERS DE NOTRE DAME

Jugement de la Cour d'Appel

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro,
nous donnons aujourd'hui le texte complet du jugement de la cour
d'Appel dans la cause des Marguilliers de Notre-Dame. C'est un
document important que nos lecteurs aimeront à conserver. Il a
été rédigé par l'Honorable Juge Bosé, et confirme en tous points
le jugement si remarquable rendu en Cour Supérieure par l'Hono-
rable Juge Pagnuelo.

NOTES DE L'HONORABLE JUGE BOSÉ

Auger et Al. et Labonté et Al.

Les appelants ont contesté par requête pour bref de *Quo War-
ranto*, l'élection des intimés comme marguilliers du Banc de
l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal.

La cause a soulevé un intérêt plus qu'ordinaire. La haute
position des parties dans la société et la nature du litige y ont
grandement contribué, mais elle ne présente au fond aucune
question bien difficile à résoudre.